#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 18/11/2013

Date d'affichage:

Séance du 29 novembre 2013 L'an deux mille treize Et le vingt-neuf novembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents: Mmes ALINAT J. ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER

MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusé(e)s: Mme RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 58 bis-2013

#### Rétrocession SAFALT / Commune de Montlaur

- ✓ Monsieur le Maire rappelle :
  - la procédure d'achat des berges de rivière engagée par la commune et les délibérations afférentes à cette affaire du 12/03/2010 et 21/10/2011
  - la procédure d'échange amiable engagée avec les propriétaires concernés et pour laquelle Mr Roques, géomètre expert a procédé en 2010 à la modification du parcellaire cadastral
  - ✓ Monsieur le Maire expose :
    - Pour faire progresser ce dossier, la commune signera une promesse d'achat à la Safalt concernant la rétrocession des parcelles suivantes :
      - ZH N° 106 « Gué de Pellery » (en partie, nouveau numéro à venir) pour une surface de 04 a 61 ca, propriétaire : Safalt dont le siège social est situé à La Millassolle 96 rue des Agriculteurs 81000 Albi
      - ZH  $N^{\circ}$  27 « Courbatière », pour une surface de 35 a 40 ca, propriétaire : Mr Barbe Olivier à Puech Aussel 12400 Montlaur
      - ZH  $N^{\circ}$  158 « La Rieyre » (issue de la division de la parcelle ZH  $N^{\circ}$  91) pour une surface de 08a 07 ca, propriétaire le G.F.A. du Mas de Privat 12400 Montlaur.

La surface totale rétrocédée est 48a 08 ca.

Cette rétrocession serait consentie au prix de 2 059,00 euros. Les frais de géomètre et de notaire seraient pris en charge par la commune de Montlaur.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** à la rétrocession de la Safalt à la commune de Montlaur des parcelles ZH N° 106 (en partie), ZH N° 27 et ZH N° 158, au prix de 2 059,00 euros.
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de Montlaur
- Confie l'acte à venir à Maître Galtier Daniel, (SCP Galtier, Taussat et Cortes), notaire à Rodez (12)
- Cet acte remplace et annule l'acte n° 20132911\_58

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, Pour copie conforme.

> Le Maire, Francis CASTAN